



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Cahier de normes
de formation
d'apprentissage

Coiffeur ou coiffeuse

332A

2010



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Nom de l'apprenti ou de l'apprentie : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage enregistré conclu avec le MFCU :

N° de membre de l'OMO :

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse www.ordredesmetiers.ca.

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>PAGE</u>
Modalités du contrat d'apprentissage enregistré et ressources.....	6
Présentation de la norme de formation par l'apprentissage (NFA)	7
Rôles et responsabilités	8
Rôles et responsabilités de l'OMO et du MFCU	8
Rôles et responsabilités des apprentis.....	9
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs.....	10
Sécurité.....	11
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes.....	12
Champ d'exercice.....	12
Lignes directrices du programme.....	12
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative	13
Résumé des compétences essentielles	14
Formation des apprentis – conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs.....	15 à 17
Avis de collecte de renseignements personnels.....	18
Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)	19 à 21
Ensembles de compétences	
U5341.0 Consignes de santé et de sécurité au travail.....	22
U5342.0 Appliquer les méthodes d'assainissement	24
U5343.0 Exécuter les tâches courantes dans un salon de coiffure	26
U5344.0 Appliquer les compétences fondamentales du service	29
U5345.0 Traiter le cuir chevelu et les cheveux.....	32
U5346.0 Couper les cheveux	34
U5347.0 Coiffer les cheveux	37
U5348.0 Exécuter une permanente	41
U5349.0 Exécuter des services de texturation chimique	43
U5350.0 Exécuter des services de coloration.....	47
U5351.0 Travailler avec les perruques, les postiches et les rallonges de cheveux.....	55

Définitions	58
Prêt à passer l'examen?	64
Dossier(s) de l'apprenti ou de l'apprentie	65 à 67
Glossaire.....	68 à 74
Annexes relatives à l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	(Annexe A)
Attestation de fin d'apprentissage.....	(Annexe B)
Attestation de compétences à l'intention des parrains	(Annexe C)
Bureaux d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.....	(Annexe D)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, veuillez cliquer sur le lien suivant : www.ordredesmetiers.ca.

© 2013, Ordre des métiers de l'Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

MODALITÉS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENREGISTRÉ

L'apprenti(e) convient :

- **d'informer le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de tout changement de leurs coordonnées ou de leur parrain dans les sept jours;**
- de suivre les directives juridiques du parrain et de la formatrice ou du formateur, et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans les normes de formation du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre »);
- d'obtenir auprès du parrain et des formatrices ou formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences contenues dans les normes de formation du métier.

Le parrain convient :

- de s'assurer que l'apprenti(e) suive la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- de s'assurer que les formatrices ou formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a atteint chaque compétence énoncée dans les normes de formation du métier;
- de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e), et avec les formatrices ou formateurs lorsque le parrain et la formatrice ou le formateur ne sont pas la même partie.

RESSOURCE	LIEN
Programme du Sceau rouge	http://www.sceau-rouge.ca/w.2lc.4m.2@-fra.jsp
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	www.tcu.gov.on.ca
Emploi Ontario	www.tcu.gov.on.ca
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>	<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>
Ministère du Travail de l'Ontario – Partenaires en santé et sécurité	www.labour.gov.on.ca
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers	www.cot-appointments.ca
Essential Skills Ontario	www.essentialskillsontario.ca
Guide de préparation à l'examen	www.ordredesmetiers.ca

PRÉSENTATION DE LA NORME DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE (NFA)

Depuis le 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est chargé de l'élaboration et de la mise à jour des normes de formation par l'apprentissage dans la province de l'Ontario.

Veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus à jour au sujet de l'Ordre :
www.ordredesmetiers.ca.

Cette norme de formation par l'apprentissage (NFA) doit être utilisée par l'apprenti ou l'apprentie et son parrain comme attestation officielle de formation. Vous devez remplir ce document pour terminer votre apprentissage et recevoir votre certificat d'apprentissage.

Cette norme de formation détermine les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant. Elle a été rédigée sous forme d'énoncés qui décrivent chacune des compétences que vous devez acquérir en vue de pouvoir exercer votre métier comme il faut.

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

Cette norme de formation par l'apprentissage (NFA) en milieu de travail est un document que l'on remet aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) en Ontario. Elle vise à consigner les compétences qu'un apprenti ou une apprentie a acquises dans l'exercice du métier dans lequel il ou elle est inscrit ainsi que le temps de travail qu'il ou elle y a consacré. Cette norme de formation par l'apprentissage a été élaborée par l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») et est utilisée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU).

Cette norme de formation par l'apprentissage, qui vise le métier de coiffeur ou coiffeuse 332A, a été élaborée en consultation avec un groupe de représentants de l'industrie, qui peut comprendre des membres d'un conseil de métier / comité de travail connexe.

Les renseignements présentés dans cette norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de son impression et destinés à une utilisation générale.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ordre des métiers de l'Ontario

En vertu de la [Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage \(LOMOA\)](#), l'Ordre a la responsabilité :

- d'établir et de maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre;
- de délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion;
- de tenir un [registre public](#) des membres de l'Ordre;
- de recevoir les plaintes et de faire enquête sur celles-ci et de déterminer les mesures disciplinaires à prendre;
- de créer des programmes d'apprentissage et d'établir des normes de formation et le champ d'exercice de chaque métier;
- d'effectuer des évaluations d'équivalence professionnelle (ÉÉP);
- de fixer les ratios compagnon-apprenti;
- de veiller au respect de la loi (LOMOA) et de la réglementation;
- de promouvoir les métiers spécialisés et d'effectuer des travaux de recherche.

Pour toute question liée à votre adhésion à l'Ordre dans la catégorie Apprentis, vous devez communiquer directement avec l'Ordre au 647 847-3000 ou au numéro sans frais 1 855 299-0028.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Le MFCU a la responsabilité :

- d'enregistrer les contrats d'apprentissage;
- de déterminer les personnes qui sont autorisées à offrir de la formation par l'apprentissage;
- d'approuver les agents de formation;
- de délivrer des certificats d'apprentissage;
- d'administrer les examens sanctionnés par un certificat de qualification;
- de promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage;
- d'élaborer des politiques et d'effectuer des évaluations et des travaux de recherche;
- de faire adopter des règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré (CAE) ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec le centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un apprenti ou une apprentie est une personne qui a conclu un CAE avec un parrain afin de recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre.

À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage.

Étapes

1. Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse www.ordredesmetiers.ca/.
2. À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous devez acquérir des compétences ou des ensembles de compétences dans le cadre de ce CAE, qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre compagnon ou compagne, votre superviseur ou superviseuse ou votre formateur ou formatrice.
3. De plus, vous devez veiller à ce que votre parrain actuel remplisse et signe votre attestation de compétences une fois que vous aurez démontré posséder toutes les compétences obligatoires de ce CAE. Une fois que c'est fait, nous vous recommandons de remettre la norme de formation au bureau du MFCU de votre région.
4. Vous devez informer le personnel du bureau du MFCU de votre région de toute modification aux renseignements suivants :
 - l'adresse de votre parrain;
 - vos nom et adresse;
 - le nom de votre parrain, notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un nouveau parrain.
5. Une fois que vous avez acquis les compétences et les ensembles de compétences indiqués dans les zones non ombrées de la norme de formation, vous devez remettre l'attestation de fin d'apprentissage (feuille pliée au milieu du présent document) et la norme de formation remplie et signée au bureau du MFCU de votre région.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Une norme de formation détermine les compétences à acquérir en milieu de travail pour un métier donné ainsi que le programme de formation correspondant.

Cette norme de formation a été rédigée sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie en vue de pouvoir exercer son métier comme il faut. Être compétent signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise sur demande.

En utilisant cette norme de formation, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences nécessaires à leur métier.

Les formateurs et les apprentis doivent valider les compétences acquises avec succès en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Les formateurs ou les compagnons doivent apposer leur signature en se fondant sur l'évaluation et le jugement professionnel des compagnons à l'effet que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du compagnon ou de la compagne ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti ou de l'apprentie.

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

SÉCURITÉ

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et elles exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des employés et de la population. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident ou une blessure, ou y contribuer.

Il est généralement reconnu qu'une attitude sécuritaire contribue à un milieu sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique pour tous.

Les gens de métier sont probablement, parmi toute la main-d'œuvre, les travailleurs les plus exposés aux dangers; en conséquence, ils doivent bien connaître et appliquer la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements traitant de la sécurité personnelle, ainsi que les règles de sécurité personnelle pertinentes à chaque tâche.

Aspects juridiques et administratifs de la sécurité

La prévention des accidents et le maintien de conditions de travail sécuritaires sont des responsabilités qui reviennent à l'employeur et à l'employé.

Responsabilités de l'employeur – L'employeur doit :

- installer et entretenir du matériel de sécurité et des dispositifs de protection;
- s'assurer que l'on porte des vêtements de travail sécuritaires;
- appliquer des méthodes de travail sécuritaires;
- fournir des dispositifs de protection pour les machines, le matériel et les outils;
- se conformer à tous les règlements sur la prévention des accidents;
- former les employés sur l'utilisation sécuritaire du matériel.

Responsabilités de l'employé – L'employé doit :

- travailler conformément aux règlements sur la sécurité ayant trait au milieu du travail;
- travailler de manière sécuritaire pour lui-même et pour ses collègues.

Responsabilités de l'Agence pour la santé et la sécurité au travail :

- L'Agence pour la santé et la sécurité au travail (ministère du Travail de l'Ontario) effectue des inspections périodiques des milieux de travail afin de s'assurer du respect des règlements de sécurité de l'industrie.

RÉSUMÉ/DIRECTIVES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Champ d'exercice

Le règlement de l'Ontario 278/11, art. 18 pris en application de la LOMOA sur le champ d'exercice du métier de coiffeur ou coiffeuse se présente comme suit :

Coiffeur ou coiffeuse

Le champ d'exercice du métier de coiffeur ou coiffeuse comprend de réaliser, en contrepartie d'une rémunération, n'importe lequel des services de coiffure suivants : une coupe de cheveux, une mise en plis, une permanente, un défrisage et une coloration. Règlement de l'Ontario 278/11, art. 18.

Bien que la norme de formation se fonde sur la portée du champ d'exercice décrit dans le règlement (Règl. de l'Ont. 278/11, art. 18), elle ne prétend ni augmenter ni modifier la portée du champ d'exercice fournit dans le règlement.

Lignes directrices du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre le nombre d'heures de formation en milieu de travail ci-après pour acquérir les compétences professionnelles requises :

- apprentis réguliers – 3 020 heures;
- personnes diplômées de programmes de 1 500 heures offerts par des collèges privés d'enseignement professionnel ou des collèges communautaires – durée de référence de 2 000 heures.

Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre le nombre d'heures de formation en établissement ci-après pour terminer le programme d'études associé au programme de formation :

- apprentis et apprenties réguliers – 480 heures;
- étudiants ou étudiantes des collèges privés d'enseignement professionnel ou des collèges communautaires – 1 500 heures.

Ratio compagnon-apprenti

Même si certains métiers régis par la LOMOA sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti (ratios) fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. L'industrie a plutôt recommandé un ratio exigé de compagnon-apprenti de un compagnon (ou de personnes considérées comme tel) pour deux apprentis pour que ces derniers reçoivent une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative

Les règlements pris en application de la LOMOA régissent les métiers réglementés en Ontario et leur classification dans la catégorie « à accréditation obligatoire » ou la catégorie « à accréditation facultative ». Le métier de coiffeur ou coiffeuse est un métier à ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE.

RÉSUMÉ DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Certaines compétences s'avèrent essentielles au travail, dans les études et dans la vie de tous les jours. Elles fournissent les bases nécessaires à l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer sur le plan professionnel et de s'adapter au changement dans leur milieu de travail. Grâce à des recherches approfondies, le gouvernement du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux ont établi et validé neuf compétences essentielles. Ces compétences sont mises en application de différentes façons dans presque toutes les professions et dans la vie quotidienne.

Divers outils approuvés par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) ont été mis au point dans le but de soutenir les apprentis dans le cadre de leur formation et de mieux les préparer à une carrière dans les métiers. On peut utiliser ces outils de façon autonome ou avec l'aide d'une personne de métier, d'un formateur ou d'une formatrice, d'un employeur, d'un enseignant ou d'une enseignante ou d'un mentor pour :

- comprendre comment les compétences essentielles sont utilisées dans les métiers;
- se renseigner sur les points forts et les points à améliorer à l'égard d'une compétence essentielle donnée;
- parfaire ses compétences essentielles et accroître ses chances de succès dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

On trouvera un lien vers le profil complet des compétences essentielles des métiers désignés Sceau rouge à l'adresse www.red-seal.ca.

FORMATION DES APPRENTIS

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez votre norme de formation par l'apprentissage (NFA) comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Écoutez les suggestions de votre superviseur ou superviseuse ou de votre formateur ou formatrice.
- Parlez de vos besoins de formation avec votre parrain.
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre formateur ou formatrice ou votre parrain.
- Posez des questions à votre superviseur ou superviseuse ou à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail.
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail.
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, confirmez cet état de fait en apposant votre signature à l'endroit prévu à cette fin et veillez à ce que votre superviseur ou superviseuse ou votre formateur ou formatrice fasse de même. De plus, veillez à ce que votre parrain appose sa signature à l'endroit prévu à cette fin une fois que vous avez démontré avoir acquis un « ensemble de compétences ».

Parrain

Les parrains doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré (CAE) sont respectées. En vertu du CAE, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de l'attestation de compétences de l'apprenti ou de l'apprentie et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié ou qu'il ou elle y a accès.
- Invitez le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires.
- Donnez du temps au formateur ou à la formatrice pour démontrer les compétences.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.

- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le superviseur ou la superviseuse ou bien le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage et observez leur travail fréquemment.
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le superviseur ou la superviseuse ou le formateur ou la formatrice.
- Servez-vous de la norme de formation par l'apprentissage comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis les compétences visées.

Formateur ou formatrice

Un formateur ou une formatrice est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti ou l'apprentie doit se conformer en milieu de travail. Dans les métiers à accréditation obligatoire, un formateur ou une formatrice doit détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons.

Dans les métiers à accréditation facultative, un formateur ou une formatrice est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- détenir un certificat de qualification valide (ou un certificat de qualification temporaire) et être membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons;
- détenir une attestation d'adhésion à l'Ordre dans la catégorie Ouvriers qualifiés;
- détenir un certificat de qualification qui a été délivré antérieurement par le MFCU;
- détenir un certificat d'apprentissage du métier;
- avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et [ou] heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en établissement du programme d'apprentissage du métier;
- posséder une expérience de travail équivalente à celle du programme d'apprentissage (être admissible à l'adhésion à l'Ordre dans la catégorie Compagnons ou Ouvriers qualifiés) ou avoir les compétences indiquées dans la norme de formation.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis ou les apprenties acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document pour le métier de coiffeur ou coiffeuse. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis.

- Montrez et adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Examinez la norme de formation avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document.
- Encouragez l'apprenti ou l'apprentie à poser des questions et répondez-y.
- Faites preuve de patience.
- Expliquez et démontrez les compétences.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Lorsque l'apprenti ou l'apprentie a acquis des compétences, confirmez cet état de fait en apposant votre signature aux endroits prévus à cette fin.
- Servez-vous de la norme de formation comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant la norme de formation, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences qui y sont énoncées.

AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter cette norme de formation au ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Vous devrez produire votre attestation de fin d'apprentissage signée au MFCU afin de terminer votre programme. Le MFCU utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le MFCU communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Le ministère recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.
4. Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements personnels par le ministère, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Directeur, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Numéro sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
ATS : 1 866 553-6339 ou 416 325-4084

**PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES
COIFFEUR OU COIFFEUSE**

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES		COMPÉTENCES			
CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL 5341.0	Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail 5341.01	Enlever les matières dangereuses 5341.02	Porter, ajuster, entretenir et remplacer des vêtements et du matériel de protection individuelle 5341.03	Recouvrir le client ou la cliente 5341.04	
APPLIQUER LES MÉTHODES D'ASSAINISSEMENT 5342.0	Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses et caustiques 5342.01	Jeter les déchets 5342.02	Reconnaître les risques pour la santé et intervenir 5342.03	Nettoyer les outils, les instruments, le matériel et les fournitures 5342.04	Désinfecter les outils, les instruments, le matériel et les fournitures 5342.05
EXÉCUTER LES TÂCHES COURANTES DANS UN SALON DE COIFFURE 5343.0	Projeter une image professionnelle 5343.01	Recevoir les clients 5343.02	Communiquer avec les clients 5343.03	Effectuer une consultation avec le client ou la cliente 5343.04	Résoudre les problèmes du client ou de la cliente 5343.05
	Commercialiser les produits du salon 5343.06	Effectuer des transactions financières 5343.07	Compléter le service 5343.08		
APPLIQUER LES COMPÉTENCES FONDAMENTALES DU SERVICE 5344.0	Reconnaître les troubles et les irritations 5344.01	Analyser le cuir chevelu avant d'exécuter un traitement non chimique ou chimique 5344.02	Analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement non chimique 5344.03	Effectuer un test de porosité 5344.04	Effectuer un test d'élasticité 5344.05

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES

TRAITER LE CUIR CHEVELU ET LES CHEVEUX	Laver les cheveux	Revitaliser les cheveux	Traiter le cuir chevelu	Traiter les cheveux	
5345.0	5345.01	5345.02	5345.03	5345.04	

COUPER LES CHEVEUX	Entretien des outils de coupe manuels et électriques	Couper les cheveux sans gradation	Couper les cheveux avec gradation	Couper les cheveux à l'aide de la tondeuse ou du coupe-cheveux	Personnaliser la coupe de cheveux
5346.0	5346.01	5346.02	5346.03	5346.04	5346.05
	Couper la pilosité du visage et de la nuque				
	5346.06				

COIFFER LES CHEVEUX	Entretien des outils de coupe manuels et électriques et des filtres	Effectuer les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis	Coiffer les cheveux humides	Coiffer les cheveux humides ou secs	Coiffer les cheveux secs à la chaleur
5347.0	5347.01	5347.02	5347.03	5347.04	5347.05
	Coiffer les cheveux en employant des techniques de style libre	Coiffer les cheveux en employant des techniques spécialisées			
	5347.06	5347.07			

EXÉCUTER UNE PERMANENTE	Entretien des outils de permanente	Effectuer les préparatifs liés à la permanente	Exécuter la permanente	Rincer la solution et neutraliser	
5348.0	5348.01	5348.02	5348.03	5348.04	

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES

EXÉCUTER DES SERVICES DE TEXTURATION CHIMIQUE	Préparer les cheveux au défrisage chimique	Défriser les cheveux	Enlever le défrisant et appliquer le neutralisant	Préparer les cheveux à la permanente souple	Exécuter la permanente souple
5349.0	5349.01	5349.02	5349.03	5349.04	5349.05
	Neutraliser la permanente souple	Finir la permanente souple			
	5349.06	5349.07			

EXÉCUTER DES SERVICES DE COLORATION	Entretien des outils de coloration	Effectuer un test cutané	Effectuer un essai sur mèche	Préparer les cheveux à la coloration	Éclaircir la couleur de cheveux vierges
5350.0	5350.01	5350.02	5350.03	5350.04	5350.05
	Foncer la couleur de cheveux vierges	Colorer la repousse	Préparer les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuanceurs	Colorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux	Décolorer les cheveux vierges
	5350.06	5350.07	5350.08	5350.09	5350.10
	Décolorer les cheveux déjà colorés	Décolorer la repousse	Décolorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux	Nuancer les cheveux préalablement décolorés	Effectuer la correction de la couleur
	5350.11	5350.12	5350.13	5350.14	5350.15

TRAVAILLER AVEC LES PERRUQUES, LES POSTICHES ET LES RALLONGES DE CHEVEUX	Évaluer les besoins du client ou de la cliente en ce qui concerne les cheveux rapportés	Ajuster les cheveux rapportés	Coiffer les cheveux rapportés	Entretien des cheveux rapportés	Enlever les rallonges de cheveux sans endommager les cheveux naturels et le cuir chevelu
5351.0	5351.01	5351.02	5351.03	5351.04	5351.05

U5341.0 CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Observer les consignes de santé et de sécurité au travail en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail; en enlevant les matières dangereuses; en portant, en ajustant, en entretenant et en remplaçant des vêtements et du matériel de protection individuelle; ainsi qu'en recouvrant le client ou la cliente.

COMPÉTENCES

U5341.01 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en débarrassant le poste de travail de toute saleté et de tout obstacle ou danger, en entreposant les outils, les cordons et le matériel en lieu sûr, en nettoyant les liquides et les cheveux sur le plancher afin de réduire au minimum les risques d'accident et de blessure, conformément aux normes de l'employeur et aux exigences relatives à la santé et à la sécurité.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

U5341.02 Enlever les matières dangereuses en déterminant les méthodes d'élimination et en éliminant les matières, conformément aux normes de l'employeur, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

U5341.03 Porter, ajuster, entretenir et remplacer des vêtements et du matériel de protection individuelle, y compris les gants, les masques et les blouses, selon le risque pour la santé ou la fonction du travail, afin de veiller à la protection individuelle et de prévenir la propagation des maladies transmissibles, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

U5341.04 Recouvrir le client ou la cliente en choisissant une cape pour service humide ou sec, en déterminant quelle barrière placer entre la peau et la cape et en attachant la cape au cou de la personne pour assurer son confort et sa sécurité, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5341 : CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
-------------------	-------------------------------------	----------------------

5342.0 APPLIQUER LES MÉTHODES D'ASSAINISSEMENT**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Appliquer les méthodes d'assainissement en manipulant, en entreposant et en éliminant les matières dangereuses et caustiques; en jetant les déchets; en reconnaissant les risques pour la santé et en intervenant; ainsi qu'en nettoyant et en désinfectant les outils, les instruments, le matériel et les fournitures.

COMPÉTENCES

5342.01 Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses et caustiques telles que les rasoirs, les lames, les révélateurs et les produits de nettoyage en consultant et en interprétant les fiches signalétiques santé-sécurité du fabricant afin de protéger les personnes de toute blessure et l'environnement de toute contamination, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux exigences environnementales, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5342.02 Jeter les déchets en reconnaissant les articles recyclables et non recyclables, en triant les articles, en déterminant les méthodes d'élimination et en éliminant les articles, conformément aux normes de l'employeur, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5342.03 Reconnaître les risques pour la santé et intervenir pour protéger les personnes, notamment en cas d’irritation, de coupure, de saignement et de maladies transmissibles, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu’aux normes de l’employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5342.04 Nettoyer les outils, les instruments, le matériel et les fournitures en employant la méthode humide ou chimique ou l’ultraviolet afin de réduire au minimum la propagation des maladies, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu’aux normes de l’employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5342.05 Désinfecter les outils, les instruments, le matériel et les fournitures en employant la méthode chimique afin de réduire au minimum la propagation des maladies, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu’aux normes de l’employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L’OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5342 : APPLIQUER LES MÉTHODES D’ASSAINISSEMENT

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5343.0 EXÉCUTER LES TÂCHES COURANTES DANS UN SALON DE COIFFURE**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Exécuter les tâches courantes dans un salon de coiffure en projetant une image professionnelle; en recevant les clients et en amorçant une conversation et une consultation avec eux; en résolvant les problèmes du client ou de la cliente; en recouvrant le client ou la cliente; en commercialisant les produits du salon; en effectuant des transactions financières et en complétant le service.

COMPÉTENCES

5343.01 Projeter une image professionnelle en portant les vêtements et les chaussures approuvés et en faisant preuve d'hygiène de telle sorte que l'aspect et l'hygiène personnels n'incommodent pas les clients ou les collègues, conformément aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.02 Recevoir les clients en accueillant les personnes qui arrivent au salon, en répondant promptement au téléphone, en parlant clairement et poliment, ainsi qu'en prenant les rendez-vous, conformément aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.03 Communiquer avec les clients en s'exprimant clairement et avec concision, en écoutant attentivement et en récapitulant les détails de la conversation pour favoriser une compréhension mutuelle du service à exécuter, conformément aux normes de l'employeur et aux exigences des clients.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.04 Effectuer une consultation avec le client ou la cliente en utilisant les tableaux et la documentation nécessaires pour définir le teint, la forme du visage et le type de cheveux de la personne, en discutant de son style de vie par rapport à l'entretien des cheveux, en établissant le temps, le coût et l'entretien de la coupe afin d'obtenir un résultat optimal, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.05 Résoudre les problèmes du client ou de la cliente en reconnaissant toute situation susceptible de se détériorer, en restant calme, en se concentrant sur le problème et en offrant des solutions au client ou à la cliente, y compris d'autres services et la préparation d'un rapport destiné à la direction, conformément aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.06 Commercialiser les produits du salon en évaluant les stocks, en commandant et en présentant les produits, en faisant la promotion des produits auprès des clients, en décrivant et en recommandant une gamme de produits capillaires professionnels à utiliser à la maison et en employant des techniques de conclusion et d'optimisation des ventes, conformément aux exigences des clients, aux normes de l'employeur, ainsi qu'aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.07 Effectuer des transactions financières en recevant le paiement des clients, en rapprochant toutes les transactions relatives aux services fournis et en consignnant les transactions aux fins du dépôt quotidien, conformément aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5343.08 Compléter le service en fixant d'avance le prochain rendez-vous, en terminant la transaction et en mettant les dossiers à jour conformément aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5343 : EXÉCUTER LES TÂCHES COURANTES DANS UN SALON DE COIFFURE

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5344.0 APPLIQUER LES COMPÉTENCES FONDAMENTALES DU SERVICE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Appliquer les compétences fondamentales du service en reconnaissant les troubles et les irritations; en analysant le cuir chevelu avant d'exécuter un traitement non chimique ou chimique; en analysant les cheveux avant d'exécuter un traitement non chimique; ainsi qu'en effectuant un test de porosité et d'élasticité des cheveux.

COMPÉTENCES

5344.01 Reconnaître les troubles et les irritations en inspectant visuellement le cuir chevelu pour déterminer si le service désiré peut être effectué, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5344.02 Analyser le cuir chevelu avant d'exécuter un traitement non chimique ou chimique en séparant les cheveux avec les mains ou le peigne et en reconnaissant visuellement des troubles comme la desquamation, les coupures ou la présence de poux par mesure de sécurité, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5344.03 Analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement non chimique en séparant les cheveux avec les mains et le peigne pour déterminer le sens de la pousse, la texture et la densité des cheveux, ainsi que pour déceler d'éventuels problèmes, en inspectant visuellement et manuellement les caractéristiques et l'état des cheveux, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes appropriés, conformément aux exigences du client ou de la cliente, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5344.04 Effectuer un test de porosité afin d'analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement chimique en lissant les cheveux avec les doigts dans le sens contraire de la cuticule, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes à employer, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5344.05 **Effectuer un test d'élasticité** afin d'analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement chimique en étirant une mèche de cheveux pour en déterminer la vigueur, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes appropriés, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5344 : APPLIQUER LES COMPÉTENCES FONDAMENTALES DU SERVICE

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5345.0 TRAITER LE CUIR CHEVELU ET LES CHEVEUX**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Traiter le cuir chevelu et les cheveux en appliquant un shampoing et un revitalisant et en complétant le traitement avec le produit choisi.

COMPÉTENCES

5345.01 Laver les cheveux au poste de shampoing en faisant asseoir le client ou la cliente après avoir recouvert la personne d'une cape, en inclinant le siège, en plaçant une main derrière la tête de la personne pour soutenir son cou, en mouillant les cheveux à l'eau tiède, en choisissant le shampoing, en le massant dans les cheveux, en rinçant le shampoing à l'eau tiède et en enlevant le surplus d'eau avec les mains ou une serviette, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5345.02 Revitaliser les cheveux au poste de shampoing en faisant asseoir le client ou la cliente après avoir recouvert la personne d'une cape, en inclinant le siège, en plaçant une main derrière la tête de la personne pour soutenir son cou, en mouillant les cheveux à l'eau tiède, en choisissant le revitalisant, en le massant dans les cheveux, en rinçant le revitalisant à l'eau tiède et en enlevant le surplus d'eau avec les mains ou une serviette, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5345.03 Traiter le cuir chevelu avec le produit choisi au cours de l'analyse en appliquant le produit, en manipulant et en massant le cuir chevelu à la main ou avec un appareil, en rinçant et en éliminant le produit avec de l'eau et avec les mains afin de favoriser la santé et l'état optimaux du cuir chevelu, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5345.04 Traiter les cheveux avec le produit choisi au cours de l'analyse en appliquant le produit, en manipulant et en massant le cuir chevelu à la main ou avec un appareil, en rinçant et en éliminant le produit avec de l'eau et avec les mains afin de favoriser la santé et l'état optimaux du cuir chevelu, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5345 : TRAITER LE CUIR CHEVELU ET LES CHEVEUX

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5346.0 COUPER LES CHEVEUX**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Couper les cheveux en entretenant les outils de coupe manuels et électriques; en coupant les cheveux avec ou sans gradation; en utilisant la tondeuse ou le coupe-cheveux; en personnalisant la coupe de cheveux et en coupant la pilosité du visage et de la nuque.

COMPÉTENCES

5346.01 Entretien des outils de coupe manuels et électriques en enlevant les débris et en désinfectant, en nettoyant et en huilant les lames pour assurer le bon fonctionnement des appareils, conformément aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5346.02 Couper les cheveux sans gradation à l'aide d'outils de coupe en divisant et en sous-divisant les cheveux avec un peigne et des pinces pour déterminer la pousse naturelle des cheveux, en établissant un guide stationnaire, en coupant le reste des cheveux sous-divisés avec une tension égale à la mèche guide, en maintenant les cheveux humides, en peignant les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux extrémités afin de contrôler et d'égaliser la coupe, ainsi qu'en donnant la forme et le style désirés, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5346.03 **Couper les cheveux avec gradation** à l'aide d'outils de coupe en divisant et en sous-divisant les cheveux avec un peigne et des pinces pour déterminer la pousse naturelle des cheveux, en coupant le périmètre à la longueur désirée, en établissant un guide mobile, en coupant le reste des cheveux sous-divisés à hauteur égale de l'élévation pour créer la gradation, en peignant les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux extrémités avec une tension égale, en tenant les cheveux humides et en comparant pour donner la forme et le style désirés, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5346.04 **Couper les cheveux à l'aide de la tondeuse ou du coupe-cheveux** en choisissant les gardes et les lames, en tenant la tondeuse et le peigne à l'angle désiré pour établir une mèche guide, en coupant la mèche guide à la longueur désirée, en coupant le reste des cheveux sous-divisés, en déplaçant la tondeuse dans le sens contraire de la pousse des cheveux pour contrôler la repousse naturelle, en comparant pour éliminer les lignes de démarcation ou les lignes indésirables, en donnant la forme voulue, ainsi qu'en utilisant une technique de finition pour enlever les poils indésirables de la nuque, des oreilles et des sourcils à l'aide de la tondeuse et du coupe-cheveux, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5346.05 **Personnaliser la coupe de cheveux** à l'aide d'outils de coupe et de techniques choisies en enlevant le poids ou l'épaisseur excédentaires dans un endroit précis, en manipulant les cheveux pour déterminer s'il faut affiner la coupe et en donnant l'effet désiré pour personnaliser la coupe conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5346.06 **Couper la pilosité du visage et de la nuque** en déterminant le contour et la forme selon la préférence du client ou de la cliente et selon le sens de la pousse naturelle, en choisissant une garde de tondeuse ou de coupe-cheveux pour établir la longueur des poils du visage, et en coupant les poils du visage et de la nuque en inversant le coupe-cheveux ou la tondeuse autour du périmètre afin de créer des formes et des lignes nettes conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5346 : COUPER LES CHEVEUX

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5347.0 COIFFER LES CHEVEUX**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Coiffer les cheveux humides ou secs en entretenant les outils manuels et électriques et les filtres; en effectuant les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis; en utilisant divers appareils de séchage et outils de mise en plis, des rouleaux, des fers à friser et des fers plats; de même qu'en employant des techniques de coiffure libre et des techniques spécialisées pour créer la forme et le style désirés.

COMPÉTENCES

5347.01 **Entretien des outils de coupe manuels et électriques et des filtres** en enlevant les débris et les résidus accumulés, en désinfectant et en nettoyant les outils pour en assurer le bon fonctionnement, conformément aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.02 **Effectuer les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis** en employant des techniques préalables au séchage, en ajoutant des produits coiffants, en les faisant pénétrer dans la chevelure avec les mains et en peignant à partir du cuir chevelu jusqu'aux pointes afin d'en assurer une répartition uniforme pour donner aux cheveux de la tenue, de la souplesse et du lustre, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.03 Coiffer les cheveux humides à l'aide d'appareils de séchage et d'outils de mise en plis en divisant et en sous-divisant les cheveux, en tenant le séchoir ou en plaçant le casque chauffant à une distance sûre des cheveux et du cuir chevelu, en dirigeant la buse du séchoir de manière coordonnée avec l'utilisation des outils, en déterminant la température, la vitesse et la direction du débit d'air pour assurer la sécurité et le confort de la personne et pour sécher les cheveux jusqu'au degré voulu afin d'obtenir la forme et le lustre désirés, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.04 Coiffer les cheveux humides ou secs en choisissant le type et la grosseur de rouleaux selon le type et le style de cheveux particuliers, en divisant et en sous-divisant les cheveux, en disposant les rouleaux, les pinces ou les épingles selon la direction voulue pour créer le modèle de boucles désiré, en séchant les cheveux sous une source de chaleur, en vérifiant que les cheveux sont complètement secs, en terminant la mise en plis sur les rouleaux ou en laissant refroidir les cheveux, en retirant les rouleaux, les pinces ou les épingles, en peignant ou en brossant les cheveux dans le sens de la coiffure et en appliquant des produits de finition pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.05 Coiffer les cheveux secs à la chaleur avec des outils électriques comme des fers à friser et des fers plats en divisant et en sous-divisant les cheveux, en réglant la chaleur selon la texture et l'état des cheveux, en protégeant le cuir chevelu avec un peigne, en appliquant la pression et la tension voulues pour éviter de faire des marques sur les cheveux, en passant les cheveux à travers ou sur l'instrument afin de les onduler et d'en lisser les extrémités et de créer le modèle de boucles et l'effet désirés, en laissant les cheveux refroidir sans déranger la base et en appliquant des produits de finition, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.06 Coiffer les cheveux en employant des techniques de style libre, notamment en manipulant les cheveux avec les doigts, en les laissant sécher à l'air libre, en tortillant et en attachant les cheveux humides, en choisissant et en appliquant les produits adaptés à la technique, ainsi qu'en manipulant les cheveux avec les mains et (ou) des outils pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5347.07 **Coiffer les cheveux en employant des techniques spécialisées** comme le tressage, le brossage, le modelage, la mise en plis, le crêpage au peigne et les cheveux rapportés avec les outils pertinents, en divisant et en sous-divisant les cheveux, en créant une base, un soutien, un équilibre et des points d'intérêt, en insérant des épingles discrètement et fermement, ainsi qu'en appliquant des produits de finition pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5347 : COIFFER LES CHEVEUX		
Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain

5348.0 EXÉCUTER UNE PERMANENTE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Exécuter une permanente chimique en entretenant les outils de permanente; en préparant et en donnant la permanente; en rinçant la solution et en appliquant le neutralisant.

COMPÉTENCES

5348.01 Entretien des outils de permanente tels que les élastiques, les tiges et les bigoudis en enlevant les débris et les solutions, en désinfectant et en nettoyant les outils au besoin pour en assurer le bon état, conformément aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5348.02 Effectuer les préparatifs liés à la permanente en lavant les cheveux, en choisissant la solution et les outils d'ondulation en fonction de l'analyse des cheveux, en choisissant une crème protectrice et en posant une bande de coton pour protéger le client ou la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5348.03 Exécuter la permanente en divisant et en sous-divisant les cheveux suivant un modèle particulier, en peignant les cheveux, en plaçant le papier sur les cheveux répartis uniformément, en enroulant les cheveux avec une tension et une humidité constantes, en attachant l’outil par rapport au cuir chevelu, au reste des cheveux et aux outils adjacents, en appliquant de la crème protectrice et une bande de coton, en saturant tous les bigoudis ou toutes les tiges uniformément avec la solution à permanente, en remplaçant la bande de coton lorsqu’elle est saturée de solution et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5348.04 Rincer la solution et neutraliser en réglant la température et la pression de l’eau, en retirant la bande de coton posée le long de la ligne de contour de la chevelure et la serviette, en rinçant la solution, en épongeant les cheveux sur chaque bigoudi ou tige pour enlever le surplus d’eau, en plaçant une nouvelle bande de coton sur la ligne de contour de la chevelure et une serviette autour du cou de la personne, en saturant uniformément les bigoudis ou les tiges avec le neutralisant et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5348 : EXÉCUTER UNE PERMANENTE

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5349.0 EXÉCUTER DES SERVICES DE TEXTURATION CHIMIQUE**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Exécuter des services de texturation chimique en préparant les cheveux au défrisage chimique; en défrisant les cheveux; en enlevant le défrisant et en appliquant le neutralisant; ainsi qu'en préparant, en exécutant, en neutralisant et en finissant une permanente souple.

COMPÉTENCES

5349.01 Préparer les cheveux au défrisage chimique en choisissant les produits et les outils de défrisage selon l'analyse des cheveux, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5349.02 Défrisier les cheveux en appliquant de la crème protectrice afin de protéger le client ou la cliente, en appliquant uniformément le défrisant, en répartissant le défrisant dans les cheveux avec une tension suffisante, en chronométrant le processus selon l'analyse individuelle des cheveux et en effectuant une vérification en divers endroits de la chevelure, par exemple avec une mèche d'essai, pour déterminer la progression du traitement, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5349.03 Enlever le défrisant et appliquer le neutralisant en rinçant pour éliminer toute trace de défrisant chimique, en épongeant les cheveux à la serviette pour éliminer le surplus d'eau, en appliquant le neutralisant sur les cheveux traités, en déterminant le temps de neutralisation, en rinçant les cheveux pour éliminer le produit neutralisant, en vérifiant l'état des cheveux et en appliquant un produit revitalisant au besoin, conformément à l'analyse individuelle des cheveux, aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5349.04 Préparer les cheveux à la permanente souple en lavant les cheveux avec un shampoing qui agit en profondeur, en appliquant une crème de base selon les recommandations du fabricant et en choisissant une crème, une lotion et des tiges à permanente souple, conformément au type de cheveux particulier, aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5349.05 Exécuter la permanente souple après avoir appliqué un défrisant adapté au processus de permanente souple et au type de cheveux en appliquant le produit renforçateur, en enveloppant les cheveux de papiers pointes, en maintenant la tension et le niveau d’humidité, en appliquant de la crème protectrice et du coton le long de la ligne de contour de la chevelure, en chronométrant le processus et en faisant une vérification de mèche afin de déterminer l’aspect de la boucle finie pour la grosseur de la tige, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5349.06 Neutraliser la permanente souple en rinçant la solution, en enlevant le surplus d’eau de la chevelure, en remplaçant la bande de coton le long de la ligne de contour de la chevelure, en appliquant le neutralisant pour saturer uniformément toutes les tiges et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5349.07 Finir la permanente souple en retirant les tiges, en rinçant le neutralisant, en appliquant un produit revitalisant et en épongeant les cheveux afin d’hydrater et de revitaliser la chevelure, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5349 : EXÉCUTER DES SERVICES DE TEXTURATION CHIMIQUE

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5350.0 EXÉCUTER DES SERVICES DE COLORATION**OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT**

Exécuter des services de coloration en entretenant les outils de coloration; en effectuant un test cutané et un essai préliminaire sur mèche; en préparant les cheveux à la coloration; en éclaircissant ou en fonçant la couleur de cheveux vierges; en colorant la repousse; en préparant les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuanceurs; en colorant les cheveux afin de créer des effets spéciaux; en décolorant les cheveux vierges; en décolorant les cheveux déjà colorés; en décolorant la repousse; en décolorant les cheveux afin de créer des effets spéciaux; en nuancant les cheveux préalablement décolorés et en effectuant la correction de la couleur.

COMPÉTENCES

5350.01 **Entretien des outils de coloration** tels que les bols, les pinceaux à coloration et les bouteilles en enlevant les débris et les solutions, en rinçant, en désinfectant et en nettoyant les outils au besoin pour en assurer le bon état, conformément aux directives du fabricant.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.02 **Effectuer un test cutané** soit derrière l’oreille ou au creux du coude, en nettoyant une petite surface de peau avec un savon doux, en séchant la surface, en mélangeant une petite quantité de formule colorante, en appliquant celle-ci sur la surface d’essai à l’aide d’un coton-tige stérile, en laissant la peau reposer pendant 24 à 48 heures, en examinant la surface d’essai pour déceler toute rougeur ou irritation et en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5350.03 **Effectuer un essai sur mèche** en consultant le client ou la cliente, en analysant les cheveux et le cuir chevelu, en recouvrant le client ou la cliente pour protéger sa peau et ses vêtements, en séparant une mèche de 1 cm² (1/2 po²) de cheveux à la base du crâne, en appliquant la formule colorante sur la mèche, en vérifiant le développement de la couleur à intervalles réguliers, en lavant la mèche au shampoing, en ajustant le temps de coloration ou la méthode d’application, en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente et en exécutant le service de coloration, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5350.04 Préparer les cheveux à la coloration en déterminant le niveau de pigment naturel, sous-jacent et prédominant de la chevelure, ainsi que le pourcentage de gris indiqué sur la fiche d'information du client ou de la cliente ou à l'aide d'un méchier, en situant le point de départ selon le pourcentage de gris, en consultant le client ou la cliente, en lavant les cheveux, en appliquant la crème protectrice, en divisant les cheveux, en choisissant la formule colorante et le produit et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.05 Éclaircir la couleur de cheveux vierges en mélangeant la formule colorante, en appliquant la formule colorante à 1 cm (1/2 po) du cuir chevelu jusqu'au milieu de la tige pileaire, en évitant les pointes poreuses, en assurant la saturation de la couleur, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en appliquant la formule colorante sur les cheveux près du cuir chevelu et sur les pointes, en terminant le temps de coloration pour assurer l'uniformité de la couleur, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.06 Foncer la couleur de cheveux vierges en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci du cuir chevelu jusqu'aux pointes et en la répartissant uniformément, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.07 Colorer la repousse en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci sur la repousse de manière à la répartir uniformément et à prévenir le chevauchement du produit, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en émulsifiant le produit le long de la tige pileaire jusqu'aux pointes pour rafraîchir la couleur, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.08 Préparer les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuanceurs en lisant la fiche d'information du client ou de la cliente ou en utilisant un méchier pour déterminer la couleur naturelle des cheveux et la couleur désirée, en choisissant le produit de décoloration et le nuanceur, ainsi qu'en divisant les cheveux pour favoriser une application uniforme, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.09 Colorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux en mélangeant la formule colorante, en choisissant une technique de coloration telle que le balayage artistique, la coloration sélective, le balayage ou les mèches larges, en appliquant le produit de manière à le répartir uniformément à l'aide d'outils comme le peigne, la brosse et le papier d'aluminium, en établissant le temps de coloration selon la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour prévenir la migration des couleurs et pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.10 **Décolorer les cheveux vierges** en mélangeant la formule décolorante, en appliquant celle-ci à 1 cm (1/2 po) du cuir chevelu jusqu'au milieu de la tige pileaire, en évitant les pointes poreuses, en assurant la saturation du produit, en établissant et en chronométrant le temps de décoloration d'après la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en appliquant le produit sur les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux pointes, en laissant agir jusqu'à la fin du temps de traitement pour assurer l'uniformité de la décoloration, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.11 **Décolorer les cheveux déjà colorés** d'après la mèche d'essai et l'état des cheveux en déterminant les formules à employer, le temps de traitement et la technique d'application, en mélangeant la formule décolorante, en appliquant le produit aux endroits prédéterminés, en surveillant visuellement le processus jusqu'au degré de décoloration désiré, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant, en poursuivant l'application d'après le pigment sous-jacent et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5350.12 **Décolorer la repousse** en mélangeant la formule, en l’appliquant sur la repousse de manière à la répartir uniformément et à prévenir le chevauchement du produit, en établissant le temps de décoloration d’après la mèche d’essai, en surveillant le processus jusqu’à l’obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l’effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5350.13 **Décolorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux** en mélangeant la formule décolorante, en choisissant une technique telle que le balayage artistique, la coloration sélective, le balayage ou les mèches larges, en appliquant le produit de manière à le répartir uniformément à l’aide d’outils comme le peigne, la brosse et le papier d’aluminium, en établissant le temps de décoloration selon la mèche d’essai, en surveillant le processus jusqu’à l’obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l’effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5350.14 Nuancer les cheveux préalablement décolorés en déterminant la nuance prédominante à neutraliser ou à intensifier, en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci sur les cheveux décolorés, en établissant le temps de développement de la nuance selon la mèche d’essai, en surveillant le processus jusqu’à l’obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l’effet du traitement et en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

5350.15 Effectuer la correction de la couleur en déterminant les formules et le temps de traitement nécessaires selon la mèche d’essai préliminaire et l’état des cheveux, en choisissant l’ordre d’application des produits, en mélangeant la formule colorante, en appliquant le produit, en surveillant visuellement le processus pour assurer le développement de la couleur et détecter tout effet chimique indésirable, en faisant un essai sur mèche pendant le traitement pour déterminer à quel moment le résultat désiré est atteint, en rinçant le produit pour arrêter l’effet du traitement, en poursuivant l’application dans l’ordre prédéterminé et en notant les résultats sur la fiche d’information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l’employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l’Ordre des métiers de l’Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5350 : EXÉCUTER DES SERVICES DE COLORATION

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
--------------------------	--	-----------------------------

5351.0 TRAVAILLER AVEC LES PERRUQUES, LES POSTICHES ET LES RALLONGES DE CHEVEUX

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Travailler avec les perruques, les postiches et les rallonges de cheveux en évaluant les besoins et en ajustant, en coiffant, en entretenant et en retirant les cheveux rapportés.

COMPÉTENCES

5351.01 Évaluer les besoins du client ou de la cliente en ce qui concerne les cheveux rapportés comme les perruques, les postiches et les rallonges de cheveux en tenant une consultation avec le client ou la cliente, en évaluant la quantité de cheveux de la personne, en assortissant visuellement la densité et la couleur des cheveux rapportés à celles des cheveux existants, en agençant visuellement les cheveux rapportés au teint de la personne et en choisissant une méthode de fixation adaptée aux cheveux rapportés et à la quantité de cheveux naturels, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5351.02 Ajuster les cheveux rapportés tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en mesurant la tête du client ou de la cliente de manière à déterminer la quantité de cheveux nécessaire et à assurer un ajustement confortable, en posant des attaches pour fixer fermement les cheveux rapportés et en ajustant l'emplacement de ceux-ci, conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5351.03 Coiffer les cheveux rapportés tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en utilisant un méchier pour déterminer la couleur naturelle et la couleur désirée des cheveux, en choisissant la méthode d'application et les produits nécessaires, en colorant les cheveux rapportés sur la forme, en coupant ou en amincissant les cheveux rapportés selon la longueur, l'épaisseur et le style désirés, en mêlant les cheveux rapportés aux cheveux naturels à l'aide d'instruments de coiffure ou de coupe et en créant l'aspect final avec les instruments de coiffure adaptés au type de cheveux (synthétiques ou naturels), conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5351.04 Entretien des cheveux rapportés tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en les lavant et en les revitalisant, en choisissant et en appliquant les produits nettoyants, ainsi qu'en remplaçant et en rattachant les cheveux rapportés, conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

5351.05 Enlever les rallonges de cheveux sans endommager les cheveux naturels et le cuir chevelu en choisissant le produit d'enlèvement correspondant à la méthode de fixation et en enlevant le produit, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

(mm/jj/aaaa)	Campagnon (lettres moulées)	Campagnon (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario
(mm/jj/aaaa)	Apprentis (lettres moulées)	Apprentis (Signature)	Numéro de member de l'Ordre des métiers de l'Ontario

SIGNATURE DU PARRAIN POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT U5351 : TRAVAILLER AVEC LES PERRUQUES, LES POSTICHES ET LES RALLONGES DE CHEVEUX

Date (jj/mm/aaaa)	Nom du parrain (en lettres moulées)	Signature du parrain
-------------------	-------------------------------------	----------------------

DÉFINITIONS

Attestation de compétences à l'intention des parrains

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain officiel.

Catégorie Apprentis

Les membres de cette catégorie :

- ont conclu un ou plusieurs contrats d'apprentissage enregistrés (CAE) valides avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'égard de métiers à accréditation obligatoire ou facultative;
- sont titulaires d'une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers de l'Ontario dans la catégorie Apprentis;
- sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement à l'égard de leur(s) métier(s);
- peuvent rester dans cette catégorie jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur certificat d'apprentissage;
- peuvent se présenter comme étant des apprentis.

Catégorie Candidats compagnons

Est membre de cette catégorie toute personne qui a terminé avec succès un programme d'apprentissage de l'Ontario (et qui détient donc un certificat d'apprentissage) dans un métier à accréditation facultative ou obligatoire qui prévoit un examen sanctionné par un certificat de qualification, mais qui n'a pas réussi cet examen. On ne peut demeurer plus de un an dans cette catégorie.

Sont assujettis aux ratios et (ou) aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier, s'ils s'agit d'un métier à accréditation obligatoire.

Peuvent continuer d'exercer légalement leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire, en attendant de passer leur examen (les personnes qui exercent un métier à accréditation facultative ne sont pas obligées d'être membres de l'Ordre pour pouvoir exercer leur métier légalement), et peuvent se présenter comme étant des candidats compagnons (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification et deviennent membres de la catégorie Compagnons. Cependant, ils peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an. S'ils exercent un métier à accréditation facultative, ils peuvent accéder à la catégorie Ouvriers qualifiés une fois le délai de un an écoulé. S'ils exercent un métier à accréditation obligatoire et qu'ils sont membres de la catégorie Candidats compagnons depuis un an, ils ne peuvent plus exercer ce métier légalement avant d'avoir réussi l'examen sanctionné par un certificat de qualification.

Catégorie Ouvriers qualifiés

Catégorie de membres réservée aux personnes qui exercent un métier à accréditation facultative prévoyant ou non un examen sanctionné par un certificat de qualification.

Les membres de cette catégorie :

sont membres de la catégorie Candidats compagnons ou ne sont pas admissibles à celle-ci et, selon une évaluation, possèdent une expérience et (ou) des qualifications équivalentes à un certificat d'apprentissage dans leur métier;

- se préparent à passer l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier, ou n'ont pas l'intention de le passer ou ne l'ont pas réussi;
- peuvent rester dans cette catégorie indéfiniment ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier et
- peuvent se présenter comme étant des ouvriers qualifiés (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré par le ministre de la Formation et des Collèges et Universités à des personnes qui ont démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré par le registraire, au nom de l'Ordre, à un compagnon ou une compagne. Sert à prouver que ce dernier ou cette dernière a respecté les exigences liées aux examens / au programme et qu'il ou elle est membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons.

Compagnon ou compagne

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation obligatoire est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient un certificat de qualification temporaire valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier.

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation facultative est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient, à l'égard d'un métier, un certificat de qualification qui a été délivré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) avant le 8 avril 2013 (dans pareil cas, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Ordre).

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon répétée et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément à la norme de formation.

Compétence

Compétence décrite dans la norme de formation (remarque : il s'agit d'une seule compétence et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectifs généraux de rendement dans la norme de formation et dont fait partie la compétence).

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Conseil de métier

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le [Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario](#) peut, pour chaque métier désigné, nommer un conseil de métier composé de représentants d'employés et d'employeurs de l'industrie. Les conseils de métier ont la responsabilité de fournir des conseils et des recommandations aux conseils sectoriels de l'Ordre relativement aux questions concernant le ou les métiers à l'égard desquels ils ont été créés. En l'absence de nomination d'un conseil pour un métier, le conseil sectoriel du secteur respectif agira comme le conseil de métier par défaut pour ce dernier.

Ensemble de compétences

Groupe de compétences énoncé dans la norme de formation. (Remarque : peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement.)

Formateur ou formatrice

Le formateur ou la formatrice qualifié(e) d'un métier à accréditation obligatoire est une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation non obligatoire, une personne considérée comme telle.

Incompétence

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le comité de discipline de l'Ordre peut juger qu'un membre de l'Ordre est incompétent s'il estime que le membre en question a fait preuve, dans l'exercice de son métier, d'un manque de connaissances ou de compétence ou encore d'indifférence pour le bien-être d'une autre personne. Dans pareil cas, le membre visé peut être jugé inapte à exercer son métier et son attestation d'adhésion / certificat de qualification peut être révoqué, suspendu ou assorti de certaines conditions ou restrictions.

LOMOA

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage

Parrain

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé et établi par l'Ordre.

Parrain officiel

Parrain signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Personne compétente

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, une personne compétente est une personne qui :

- possède, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, les qualités nécessaires pour organiser et faire exécuter un travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements pris en application de celle-ci qui s'appliquent au travail et est consciente de tout danger éventuel ou réel en matière de santé ou de sécurité sur le lieu de travail.

Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En réussissant un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge. Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils n'aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une *norme d'excellence* interprovinciale dans les métiers spécialisés. Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Ratios

Pour obtenir des renseignements à jour sur les ratios compagnon-apprenti, veuillez consulter le site suivant :

www.collegeoftrades.ca/public/journey-person-to-apprentice-ratios.

Remarque : On considère les membres de la catégorie Ouvriers qualifiés comme des compagnons afin de fixer les ratios pour le métier visé.

Signature

Signature du parrain officiel ou d'un signataire autorisé (p. ex., le formateur ou la formatrice), attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Superviseur ou superviseure

Personne qui surveille l'exécution d'une tâche et les actions ou le travail des autres.

Travailleur compétent

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, un travailleur compétent est une personne qui :

- est qualifiée du fait qu'elle possède les connaissances, la formation et l'expérience nécessaires à l'exécution du travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les dispositions de la réglementation qui s'appliquent au travail;
- est consciente de tous les dangers potentiels ou réels en matière de santé ou de sécurité qui sont associés au travail.

PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

Pour un bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen d'accréditation final pour être accrédité dans votre métier. Lorsque vous réussissez l'examen, vous pouvez obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario et recevoir un certificat de qualification pour votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen Sceau rouge pour les métiers qui sont désignés Sceau rouge en Ontario.

Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site <http://www.sceau-rouge.ca/w.2lc.4m.2@-fra.jsp>.

Vous passerez un examen provincial pour les métiers qui ne sont pas désignés Sceau rouge.

Guide de préparation à l'examen provincial

www.ordredesmetiers.ca

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

Vous disposerez d'un **maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**. Si vous avez besoin de plus de temps, vous devez en faire la demande au moment où vous fixez la date de l'examen, et non la journée de l'examen. Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.

La note de passage est de 70 %.

Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de l'Ordre des métiers de l'Ontario : www.ordredesmetiers.ca.

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de l'Ordre;
2. communiquez avec les Services à la clientèle de l'Ordre pour acquitter vos frais d'examen;
3. communiquez avec le centre d'apprentissage du ministère le plus près de chez vous afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen www.services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff.

DOSSIER N° 1 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

N° DE LA COMPÉTENCE (p. ex., UXXXX)	NOM DU PARRAIN	SIGNATURE DU PARRAIN	DATE : (jj/mm/aaaa)

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

DOSSIER N° 2 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN	
N° du contrat d'apprentissage enregistré Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

N° DE LA COMPÉTENCE (p. ex., UXXXX)	NOM DU PARRAIN	SIGNATURE DU PARRAIN	DATE : (jj/mm/aaaa)

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

DOSSIER N° 3 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

N° DE LA COMPÉTENCE (p. ex., UXXXX)	NOM DU PARRAIN	SIGNATURE DU PARRAIN	DATE : (jj/mm/aaaa)

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

*** Si vous avez besoin de copies supplémentaires du dossier de l'apprenti ou de l'apprentie, veuillez le photocopier ou consulter le site www.ordredesmetiers.ca.**

GLOSSAIRE

Accessoires de cheveux	Peuvent comprendre un postiche temporaire, une tiare, un voile, une fleur, une barrette ou une pince. Les accessoires visent à rehausser la coiffure, et non à camoufler une perte de cheveux.
Activateur	Agent chimique utilisé pour faire agir des produits chimiques appliqués sur les cheveux, ou additif utilisé pour accélérer l'action ou la progression d'un produit chimique. Synonymes : renforçateur, accélérateur, « proténateur », catalyseur.
Activation à chaud	Méthode d'ondulation permanente qui nécessite l'utilisation de machines ou de produits chimiques produisant de la chaleur.
Adhérer	Demeurer en contact; unifier.
Alopécie	Trouble causant une perte de cheveux.
Analyse des cheveux	Examen des caractéristiques générales des cheveux : type, texture, densité, cassure, aspect gras, sécheresse, élasticité, porosité, quantité, couleur, antécédents chimiques et médicaux.
Antiseptique	Agent chimique qui peut éliminer les bactéries ou en retarder ou en prévenir la croissance.
Apprenti ou apprentie	Personne qui fait l'apprentissage d'un métier en travaillant et en étudiant sous la supervision d'autres personnes qui sont dûment qualifiées pour exercer ce métier.
Bonne entente	Relation agréable ou harmonieuse.
Bonnet pour reflets	Calotte en plastique ou en caoutchouc comportant des trous.
Bouclage	Type de coiffure résultant de la permanente ou de la forme des bouclettes.
Bouclage léger	Modification chimique de cheveux très bouclés de manière à former des boucles différentes.
Chauffage	Application de chaleur aux cheveux.
Chevauchement	Application d'une solution chimique, telle une teinture ou un décolorant, au-delà des limites de la repousse.
Cheveux superflus	Cheveux excédentaires ou présents en plus grande quantité que nécessaire.
Code vestimentaire	Normes de l'employeur ou de l'employeuse relativement au type de vêtements et de chaussures exigés en milieu de travail.
Colorant permanent	Coloration permanente. Il s'agit d'une coloration mélangée à un révélateur qui permet à la couleur de se maintenir jusqu'à la repousse.

GLOSSAIRE

Colorant semi-permanent	Colorant capillaire conçu pour durer de quatre à six shampoings. Pénètre la tige des cheveux pour venir colorer la cuticule et disparaît lentement à chaque shampoing.
Colorant temporaire	Colorant non permanent composé de teintures préformées qui peuvent être éliminées avec du shampoing.
Coloration complète	Terme qui fait référence au niveau désiré de coloration du gris, du blanc ou d'autres couleurs après l'application du colorant.
Coloration du contour	Processus utilisé pour nuancer ou éclaircir le contour d'une coiffure par l'application d'un colorant, ou processus qui consiste à appliquer du maquillage pour nuancer ou éclaircir le contour du visage.
Compagnon ou compagne	Personne dûment qualifiée pour exercer un métier et qui peut enseigner à des apprentis comment appliquer, sur le lieu de travail, les compétences liées à ce métier.
Compétences en matière de résolution	Aptitudes à la résolution de problèmes.
Consultation	Communication verbale ou écrite avec le client ou la cliente pour établir le résultat désiré.
Contour de la coiffure	Tracé de la coiffure finie.
Coupe graduée	Coupe de cheveux selon laquelle des sous-sections de cheveux sont coupées successivement à une longueur plus élevée, de la couche intérieure à la couche extérieure, ou coupe de cheveux affichant une ligne de coupe ascendante.
Création de reflets	Coloration de mèches de cheveux dans une teinte plus claire que la couleur actuelle afin de créer l'illusion de reflets. Le contraste n'est généralement pas très grand par rapport à la couleur naturelle. Application d'un cosmétique plus clair sur la peau du visage pour en améliorer les contours.
Crème de base	Crème huileuse servant à protéger le cuir chevelu pendant le défrisage des cheveux.
Crème isolante	Voir Crème protectrice
Crème protectrice	Crème que l'on applique sur la peau afin de la protéger des produits chimiques utilisés pendant le processus d'ondulation permanente, de coloration ou de défrisage.
Cuticule des cheveux	Couche externe kératinisée de la tige d'un poil qui entoure la chaîne polypeptidique; elle est composée de cellules protectrices transparentes et superposées.

GLOSSAIRE

Décapant	Produit chimique servant à éliminer le colorant artificiel des cheveux.
Décolorant	Produit chimique servant à éliminer le pigment du cheveu.
Défrisant chimique	Également appelé produit chimique défrisant. Agent chimique utilisé pour défriser les cheveux très bouclés.
Densité capillaire	Nombre de cheveux présents dans une région donnée; indique si la chevelure est clairsemée, de volume moyen ou épaisse.
Dépôt	Caractéristique d'un produit de coloration qui correspond à sa capacité d'ajouter des pigments de couleur au cheveu.
Désinfecter	Enlever la saleté afin de contribuer à prévenir la prolifération de microbes; la désinfection ne permet pas d'éliminer les germes et les spores.
Désinfection	Processus qui détruit ou élimine les bactéries (sans toutefois éliminer les spores bactériennes) de même qu'un large éventail de virus.
Directives du fabricant	Directives du fabricant qui figurent dans la documentation relative au produit.
Éclaircissement	Procédé chimique visant à éclaircir le pigment naturel ou la couleur artificielle du cheveu.
Élasticité	Aptitude des cheveux à s'étirer et à reprendre leur forme initiale.
Élévation	Terme employé dans le domaine de la coupe et de la coiffure des cheveux pour désigner l'angle ou le degré auquel les cheveux sont relevés par rapport à la tête.
Émulsionner	Produire une émulsion, qui consiste en un mélange stable en grande partie, composé de deux ou plusieurs liquides qui sont normalement non solubles. Ces liquides sont dispersés en minuscules gouttelettes par des émulsifiants qui sont des substances maintenant les huiles et les liquides en suspension pour prévenir la séparation des ingrédients.
Épreuve de touche ou test de prédisposition	Essai que l'on doit effectuer pour déceler la présence d'une allergie à une substance donnée.
Essai sur mèche préliminaire	Essai servant à déterminer comment les cheveux réagiront à un produit donné et pendant combien de temps celui-ci doit être laissé sur les cheveux.
Estimation	Fait de déterminer un montant approximatif.
Exothermique	Élément caractérisé ou formé par un dégagement de chaleur.

GLOSSAIRE

Fiche du client ou de la cliente	Fiche spéciale utilisée pour faire le suivi des services rendus au client ou à la cliente, des formules préparées, des fournitures utilisées et des besoins du client ou de la cliente.
Fiche signalétique santé-sécurité (FSSS)	Document que les fabricants sont tenus de fournir, conformément à la réglementation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
Guide fixe	Mèche guide d'après laquelle on coupe le reste des cheveux.
Guide mobile	Mèche guide qui provient de la sous-section précédente et sert à établir la coupe.
Humidité	Niveau d'humidité du cuir chevelu ou des cheveux.
Indices verbaux	Signes verbaux qui révèlent le comportement d'une personne.
Inspection tactile	Inspection réalisée par le toucher.
Inspection visuelle	Inspection réalisée par l'observation.
Ligne de démarcation	Point auquel la couleur change le long de la tige pileaire.
LSST	<i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
Matériel à ultraviolet	Armoire servant à ranger les instruments désinfectés.
Mèche guide	Mèche de cheveux utilisée pour réaliser une forme ou un tracé de coupe général, ou section de cheveux coupée à une longueur précise afin de servir de guide pour déterminer la longueur des autres sections.
Méchier	Charte de couleurs produite par les fabricants de produits de coloration capillaire qui aide au choix des couleurs appropriées. La couleur affichée est celle qui résulte de l'application du produit sur un cheveu blanc.
Mélange de couleurs	Combinaison de deux ou plusieurs couleurs qui donne un ton ou une teinte intermédiaire et crée une couleur particulière.
Méthode de coloration au pinceau	Technique de coloration capillaire qui consiste à assombrir ou à éclaircir les cheveux par lots de fines mèches à l'aide d'un pinceau.
Modèle	Dessin schématique montrant dans quel sens les rouleaux ou les bouclettes doivent être placés pour obtenir le style désiré. Ce peut être une forme ou un dessin de la tête à partir duquel un postiche est fabriqué.
Mordantage	Traitement des cheveux gris ou des cheveux résistants afin d'assurer une meilleure pénétration de la couleur.
Mouvement directionnel	Mouvement qui consiste à diriger les cheveux vers l'avant ou vers l'arrière afin de créer un style particulier.

GLOSSAIRE

Niveau	Analyse du niveau de clarté ou d'opacité des cheveux.
Niveau de coloration naturelle	Terme utilisé pour décrire la couleur naturelle des cheveux du client ou de la cliente.
Normes de l'employeur	Normes d'exécution du travail imposées par l'employeur.
Nuance	Chaleur ou fraîcheur d'une couleur.
Nuancer	Fait de modifier le degré de chaleur ou de fraîcheur d'une couleur.
Ondulation au peigne	Ondulation ample réalisée en mouillant les cheveux et en les mettant en forme uniquement à l'aide des doigts et d'un peigne, sans recourir à une source de chaleur.
Ondulation chimique	Processus visant à modifier la structure des cheveux droits afin qu'ils deviennent bouclés.
Ondulation permanente par auto-activation	Méthode d'ondulation permanente où l'on utilise des produits chimiques qui produisent de la chaleur.
Périmètre	Ligne extérieure d'une coiffure; il s'agit de la ligne de contour.
pH	Symbole de la concentration en ions hydrogènes dans l'eau. Donne le degré relatif d'acidité ou d'alcalinité. Les valeurs du pH varient de 1 à 14. Si le pH est supérieur à 7, la solution est alcaline; s'il est inférieur à 7, la solution est acide et s'il est égal à 7, la solution est neutre.
Porosité	Aptitude des cheveux à absorber ou à repousser l'humidité.
Poste de travail	Zone où le coiffeur ou la coiffeuse accomplit les tâches liées à son métier.
Prépigmentation	Préparation utilisée pour revitaliser et (ou) ajouter de la couleur aux cheveux décolorés, colorés ou endommagés. Il s'agit d'un produit commercial utilisé pour boucher les zones poreuses de la chevelure pendant les traitements de coloration et de décoloration et l'application de permanente et de défrisant chimique.
Produit décolorant pour cuir chevelu	Liquide, crème ou gel composé d'éclaircissant (décolorant) qui peut être appliqué directement sur le cuir chevelu.
Rapprocher	Régler ou soumettre les comptes d'une entreprise.
RCR	Mesures de réanimation de base (soit la circulation et la respiration artificielles) utilisées pour garder en vie une personne qui ne respire plus et dont le cœur a cessé de battre.
Récapituler	Passer en revue ou résumer les faits présentés.
Recouvrement de teinte	Fait de redonner aux cheveux leur couleur d'origine.

GLOSSAIRE

Renforçateur	Agent oxydant ajouté au peroxyde d'hydrogène pour intensifier la réaction chimique.
Répartition	Fait de disperser des cheveux dans une région donnée, ou de disposer et de répartir des cheveux dans une direction par rapport à la raie de départ.
Repousse	Partie de la tige du cheveu qui se situe entre le cuir chevelu et la partie du cheveu qui a fait l'objet d'un traitement chimique.
Retouche	Application de colorant, d'un décolorant ou de défrisant chimique sur la repousse.
Révéléateur	Agent oxydant, telle une solution de peroxyde d'hydrogène à 20 % en volume. Lorsque ce produit est mélangé à un colorant d'oxydation, il fournit l'apport d'oxygène nécessaire à la formation de molécules de couleur et à la modification de la couleur des cheveux.
Revitalisation	Tâche consistant à appliquer un produit chimique dans les cheveux pour leur redonner de la vigueur et les tonifier.
Séchage à la serviette	Technique qui consiste à presser doucement sur les cheveux avec une serviette afin d'enlever l'excès d'humidité ou de lotion.
Section	Division des cheveux en zones distinctes pour en assurer une meilleure maîtrise.
Séparation par tranche	Méthode de prélèvement d'une mèche.
Service chimique	Service qui modifie la structure des cheveux (p. ex., permanente, coloration, défrisage).
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
Sous-section	Division d'une section en sections plus petites; il s'agit de la partie créée par cette division.
Structure	Composants interreliés ou disposition d'une coupe de cheveux finie.
Technique de finition	Coupe des poils des favoris et de la nuque.
Tension	Contrainte exercée par étirement ou tirage.
Texture capillaire	Épaisseur des mèches individuelles; texture grosse, moyenne ou fine.
Texturisation	Fait de couper les cheveux de manière à obtenir un effet dans le sens de la longueur.

GLOSSAIRE

Tombant naturel	Mouvement naturel des cheveux déterminé par leur schéma de croissance.
Traitement	Action exercée par les solutions chimiques utilisées dans le cadre des procédés d'ondulation permanente, de défrisage capillaire et de coloration capillaire.
Tressage	Tissage, entrelaçage et entortillement des cheveux.
Tressage	Technique qui consiste à entrecroiser et à colorer des mèches de cheveux de manière à obtenir un effet rehaussé.
Type de cheveux	Paramètre servant au classement des cheveux (p. ex., droits, ondulés, bouclés, très bouclés).
Utilisation initiale	Première utilisation d'un procédé chimique (p. ex., décoloration, coloration, ondulation permanente, défrisage) sur des cheveux naturels.
Vérification du degré de frisure	Méthode servant à déterminer comment les cheveux du client vont réagir à une solution d'ondulation permanente et à un neutralisant; vérification des cheveux en vue de déterminer leur degré de frisure pendant le processus d'ondulation permanente.
Volume	Quantité (masse); soulèvement, élévation, hauteur créé par la formation de boucles ou d'ondulations dans les cheveux; mesure du niveau d'oxydation potentielle de solutions de peroxyde d'hydrogène de concentrations variées.

DIRECTIVES RELATIVES À L'ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

Une fois que l'apprenti ou l'apprentie a terminé toute sa formation en classe ainsi que les heures d'apprentissage qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans la norme de formation pour ce métier :

1. l'apprenti ou l'apprentie et le parrain remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et l'attestation de compétences à l'intention des parrains figurant aux pages suivantes;
2. ils signent les attestations et les soumettent au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région. (Pour trouver le centre le plus près de chez vous, vérifiez les coordonnées à l'adresse http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1 800 387-5656.
3. (ancienne LARP) : Comme ce métier est fondé sur les compétences, toutes les compétences obligatoires énoncées dans la norme de formation doivent être confirmées. Si le parrain termine la formation de l'apprenti ou de l'apprentie avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti ou de l'apprentie. Un exemple de demande serait une lettre du parrain qui confirme que l'apprenti ou l'apprentie a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) n'ont pas besoin d'inclure leur norme de formation; ceux qui remettent l'attestation en personne au centre d'apprentissage de leur région doivent apporter leur norme de formation avec eux.

Le personnel du ministère peut communiquer avec l'apprenti ou l'apprentie ou encore le parrain pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le ministère délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti ou à l'apprentie.

L'Ordre des métiers de l'Ontario sera avisé de cette attestation de fin d'apprentissage et terminera l'adhésion de la personne dans la catégorie Apprentis du métier. Si l'apprenti ou l'apprentie a terminé un programme relatif à un métier à accréditation obligatoire, l'Ordre inscrira automatiquement l'apprenti ou l'apprentie en tant que membre de la catégorie Candidats compagnons afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen d'accréditation. S'il ou elle a terminé un programme relatif à un métier à accréditation facultative, l'apprenti ou l'apprentie peut présenter une demande d'adhésion dans la catégorie Candidats compagnons.

Avant de prendre rendez-vous pour passer l'examen une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée par le ministère, la personne doit d'abord communiquer avec les services à la clientèle de l'Ordre au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour payer les frais d'examen d'accréditation.

ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

Veillez remplir les deux côtés de l'attestation, y compris l'attestation de compétences à l'intention des parrains (consulter le verso de l'attestation). Une fois les deux côtés remplis, soumettez l'attestation au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr ou en appelant Emploi Ontario au 1 800 387-5656).

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTI OU L'APPRENTIE	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le ministère	
Numéro(s) de téléphone	

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN	
Dénomination sociale	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du parrain (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse électronique	

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____
Signature (apprenti-e) Date

X _____
Signature du signataire autorisé du parrain Date

ATTESTATION DE COMPÉTENCES À L'INTENTION DES PARRAINS

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières de la norme de formation. En signant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon finale, à titre de parrain de l'apprenti ou de l'apprentie, qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble de compétences.

N° DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES	TITRE DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES	SIGNATURE DU SIGNATAIRE AUTORISÉ
U5341.0	CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
U5342.0	APPLIQUER LES MÉTHODES D'ASSAINISSEMENT	
U5343.0	EXÉCUTER LES TÂCHES COURANTES DANS UN SALON DE COIFFURE	
U5344.0	APPLIQUER LES COMPÉTENCES FONDAMENTALES DU SERVICE	
U5345.0	TRAITER LE CUIR CHEVELU ET LES CHEVEUX	
U5346.0	COUPER LES CHEVEUX	
U5347.0	COIFFER LES CHEVEUX	
U5348.0	EXÉCUTER UNE PERMANENTE	
U5349.0	EXÉCUTER DES SERVICES DE TEXTURATION CHIMIQUE	
U5350.0	EXÉCUTER DES SERVICES DE COLORATION	
U5351.0	TRAVAILLER AVEC LES PERRUQUES, LES POSTICHES ET LES RALLONGES DE CHEVEUX	

RÉSERVÉ AU MFCU

Vérification que le parrain est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation jointe en appui aux heures complétées : Oui () Non ()

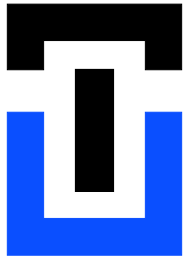
Vérification que la formation en classe est terminée : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

**BUREAUX D'APPRENTISSAGE DU MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES
ET UNIVERSITÉS EN ONTARIO (annexe D)**

Lieu	Personne-ressource	Lieu	Personne-ressource
Barrie 705 737-1431	55 Cedar Pointe Drive, Unit 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	North Bay 705 495-8515	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Belleville 613 968-5558	35, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Ottawa 613 731-7100	Preston Square, 347, rue Preston, 3 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Brantford 519 756-5197	505, Park Road North, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	Owen Sound 519 376-5790	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Chatham 519 354-2766	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Pembroke 613 735-3911	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Cornwall 613 938-9702	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Peterborough 705 745-1918	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Dryden 807 223-4632	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Pickering (Ville de) 905 837-7721	1420, rue Bayly, bureau 1, Pickering (Ontario) L1W 3R4
Elliot Lake 705 848-4661	50 Hillside Drive North, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Sarnia 519 542-7705	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Fort Frances 807 274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sault Ste. Marie 705 945-6815	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Hamilton (Centre) 905 521-7764	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	St. Catharines 905 704-2991	Garden City Tower, 301, rue St Paul, 10 ^e étage, St. Catharines (Ontario) L2R 7R4
Kapuskasing 705 337-4381	Complexe du gouvernement de l'Ontario, 122 Government Road, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Sudbury 705 564-3030	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kenora 807 468-2879	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Thunder Bay 807 346-1550	189, Red River Road, Suite 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kingston 613 548-1151	Cornell Corporate Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Timmins 705 235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kitchener 519 653-5758	4275, rue King Est, bureau 200, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto (Centre) 416 326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519 675-7788	1200 Commissioners Road East, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor (Centre) 519 973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8
Mississauga (Ville de) 905 279-7333	The Emerald Centre, 10 Kingsbridge Garden Circle, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6		

Pour la liste des centres actuels, veuillez consulter le site : http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr.



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

ordredesmetiers.ca
unsalaireenapprenant.ca



[@ordredesmetiers](https://twitter.com/ordredesmetiers)